

PLATEFORME des Comités MAORE

PREAMBULE

1. La nation comorienne est un fait historique incontestable dont l'expression la plus tangible se traduit dans la communauté culturelle : langue, religion, mariage, goûts culinaires, etc. Ce fait s'est imposé au colonisateur qui dans un premier temps a rattaché en bloc l'Archipel à Madagascar et dans un deuxième temps en a fait un territoire d'outre – mer. C'est au moment de l'accession à l'indépendance que le colonisateur a balkanisé par la force les Comores en maintenant arbitrairement Maore sous son administration.

2. En dépit des multiples résolutions adoptées par les institutions internationales sur les frontières historiques des Comores et plus particulièrement celles de l'Assemblée Générale de l'ONU sur la question de l'île comorienne Mayotte, la France maintient illégalement l'île comorienne Mayotte au sein de la République Française. Un pays fort en l'occurrence la France, malmène un pays faible, en l'occurrence les Comores. Un pays puissant en l'occurrence la France, défie impunément la communauté internationale sur des questions de principes comme l'intangibilité des frontières coloniales au moment de l'accession à l'indépendance.

3. La volonté française de s'emparer définitivement de l'île comorienne Mayotte a pris un caractère volontariste et agressif comme l'atteste sa politique économique et sociale à Maore d'une part et d'autre part sa diplomatie.

4. Politique économique et sociale française à Maore qui s'est traduite par :

4.1 un développement substantiel des infrastructures de base à Maore réalisé en un temps record après plus d'un siècle et demi d'immobilisme

4.2 l'émergence à Maore d'un patronat principalement d'origine française

4.3 l'application du droit commun français y compris en matière d'état civil, de religion, de propriété foncière, etc.

4.4 une émigration massive de Français vers Maore alors que paradoxalement l'émigration maoraise vers la Réunion et la France est encouragée

4.5 une démarche visant à consacrer en 2010 le prétendu ancrage de l'île comorienne Mayotte dans la République Française

5. Diplomatie française qui s'articule autour de trois axes :

5.1 des pressions insupportables envers les dirigeants comoriens pour qu'ils avalisent l'occupation de fait de l'île comorienne Mayotte. A cet égard la coopération est brandie comme un gourdin sur la tête des dirigeants comoriens : il faut à tout prix dans le cadre de la coopération régionale, traiter Maore comme la Réunion, considérer les Comoriens originaires de la partie indépendante du pays comme des immigrants à Maore, maintenir le visa criminel instauré par le Premier Ministre français, Monsieur Edouard Balladur, etc.

5.2 faire participer Maore aux jeux de l'Océan Indien en tant qu'entité française à part reconnue. Le subterfuge d'une "France de l'Océan Indien" ne suffit plus, la France veut enfoncer le clou.

5.3 une campagne de communication internationale à travers des publications (carte géographique, agendas officiels, etc.) ignorant purement et simplement que Maore est une

île comorienne d'une part et d'autre part en dévoyant le principe "du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" ignorant le principe universellement reconnu de l'intangibilité des frontières.

6. A la veille du 30^{ème} anniversaire de l'indépendance du pays, force est de constater que la résolution de la question de l'île comorienne Mayotte devient de plus en plus complexe :

6.1 La France a marqué des points, les travaux de la commission mixte franco-comorienne d'avril 2005 l'attestent

6.2 Le pessimisme et la tendance au laisser-faire empêchent toute mobilisation nationale d'autant que la situation économique, sociale et politique de la partie indépendante marquée par un regain du séparatisme insulaire n'est guère encourageante.

6.3 La sensibilité internationale sur la question de l'île comorienne Mayotte a fortement baissé suite à sa disparition de l'ordre du jour des instances internationales et régionales.

7. Dans un tel contexte, il est absolument vital de réagir. Dans tous les pays du monde, les citoyens se montrent capables de transcender leurs divisions sur des grandes questions nationales. Pour les Comores, la question de l'île comorienne Mayotte est de cette dimension là. Il faut une réaction continue de dimension nationale qui implique les Comoriens de toute tendance, de toutes les couches sociales, de l'intérieur et de la diaspora. Telle est la genèse des COMITES MAORE

ORIENTATIONS

8. L'activité des COMITE MAORE se basera sur les quatre axes suivants :

8.1 signifier à l'Etat français et au monde que la question de l'Ile comorienne Mayotte ne sera jamais résolue par une assimilation de Mayotte par la France. La France doit reconnaître formellement l'appartenance de Mayotte à l'Etat comorien et engager des négociations en vue de trouver une solution raisonnable au retour de Maore au sein des Comores réunies.

8.2 œuvrer pour que les institutions nationales comoriennes n'oublent jamais Maore dans leurs dispositions et leurs pratiques. Il faut à cet égard :

8.2.1 trouver une forme de représentation de Maore à l'Assemblée de l'Union

8.2.2 veiller à ce que le gouvernement de l'Union comprenne des ministres originaires de Maore

8.3 sensibiliser de nouveau les instances internationales, en particulier l'Union Africaine et faire jouer la solidarité internationale en faveur de la préservation des frontières universellement reconnues de notre pays

8.4 faire du 12 novembre, date de l'adhésion des Comores à l'ONU, une journée nationale de mobilisation de tout le pays pour le retour de Maore dans l'Union

LES PRINCIPALES REVENDICATIONS DE L'HEURE

9. Suppression du "visa Balladur" et circulation libre des hommes et des biens entre les quatre îles Comores. Non à la séparation arbitraire des familles. Non à la politique criminelle de la France qui a fait du bras de mer séparant Anjouan et Mayotte, un cimetière qui englouti chaque année plus de deux cents comoriens.

10. Reconnaissance par la France de l'appartenance de Mayotte à l'Etat comorien et définition d'un cadre de négociation sous supervision internationale impliquant toutes les parties concernées par la résolution de la question de l'île comorienne Mayotte

11 Désignation par l'Assemblée de l'Union de représentants Maorais avec voix consultative.

12 Nomination de ministre(s) maorais dans le gouvernement de l'Union

PRINCIPES D'ORGANISATION

13 Partout, pays, île comorienne, etc, les Comoriens attachés à la défense de l'intégrité territoriale constitueront des COMITES MAORE en s'appuyant sur les principes énoncés dans cette plateforme. Chaque Comité est libre, leurs actions se mèneront en réseau.

14. Une coordination légère se mettra progressivement en place dans chaque pays à l'extérieur et dans chaque île à l'intérieur. Pour l'instant, YOUSOUF MOUSSA, patriote maorais de renom, jouera le rôle de point focal des Comités à Maore tandis qu'à Ngazidja, ce rôle sera assuré par IDRIS MOHAMED, à NDZUWANI par ABOULATUF, à MWALI par IKILILOU DHOININE. Dans les autres lieux, en particulier à la Réunion, en France et aux Etats Unis, des contacts sont engagés dans ce sens.

15. Les COMITES MAORE ne s'opposent pas aux différentes organisations, institutions, partis politiques, associations, défendant le retour de Maore dans l'Union. Au contraire, ils viennent renforcer ce qui existe, avec l'ambition de faire parler les Comoriens d'une seule voix malgré les divers clivages. Ils veulent constituer un pont entre tous les acteurs sur cette question.

16. L'objectif organisationnel principal est d'organiser à Moroni le 12 novembre 2005, un grand rassemblement populaire autour du retour de Maore à l'issue duquel les COMITES MAORE pourraient se doter d'une coordination générale.

Signataires (*Liste non close*)

ALI MZE, Directeur du Groupe Scolaire Fundi Abdulhamid

AHMED M. THABIT, fonctionnaire des Nations Unies à la retraite

CHAMANGA AHMED, enseignant chercheur à Paris et aux Comores.

DAOUD HALIFA, homme d'affaire.

DR MOURCHID MOHAMED, chirurgien dentiste

IDRIS MOHAMED, gérant de société

OUNKACHA JAFFAR, exploitant agricole